

Vaccination anti-grippale H1N1 - vaccin trivalent -

Cet imprimé est destiné aux personnes susceptibles d'être vaccinées contre la grippe pandémique A (H1N1), conformément à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) du 25 juin 2010.

notice d'utilisation

Volet 1 - prise en charge du vaccin anti-grippal :

A remplir par votre médecin pour la prescription du vaccin anti-grippal et par votre pharmacien pour la délivrance gratuite de ce vaccin.

Volet 2 - prescription de l'injection du vaccin anti-grippal :

A remplir par votre médecin, s'il le souhaite, pour prescription de l'injection par un(e) infirmier(e) et à compléter par l'infirmier(e) s'il(si elle) effectue la vaccination.

Ce volet 2 est à retourner à votre centre de paiement avec la feuille de soins remise par votre infirmier(e).

prise en charge du vaccin anti-grippal

(valable jusqu'au 31 janvier 2011)

- avis du HCSP du 25 juin 2010 -

n° d'immatriculation :

bénéficiaire de la prise en charge :

date de naissance du bénéficiaire :

code organisme :

(volet 1)
à remettre à votre
pharmacien

à remplir par le médecin		à remplir par le pharmacien	
spécialité prescrite	identification du médecin et de la structure dans laquelle il exerce	date de délivrance	identification du pharmacien et de la structure dans laquelle il exerce
date de prescription			

prescription de l'injection du vaccin anti-grippal

(valable jusqu'au 31 janvier 2011)

- articles L. 262-1 et R. 262-1 du Code de la sécurité sociale -

n° d'immatriculation :

bénéficiaire de la prise en charge :

date de naissance du bénéficiaire :

code organisme :

(volet 2)
à adresser à
l'organisme de
sécurité sociale pour
remboursement avec
la feuille de soins de
l'auxiliaire médical(e)

à remplir par le médecin		à remplir par l'infirmier(e)	
injection par un(e) infirmier(e) <input type="checkbox"/>	identification du médecin et de la structure dans laquelle il exerce	date d'exécution de l'injection	identification de l'infirmier(e) et de la structure dans laquelle il(elle) exerce
date de prescription			